

Communiqué de presse

Baromètre 2024-2025 de L'Autonome de Solidarité Laïque :
l'École à l'épreuve de la violence ordinaire



14 octobre 2025



CONTACT PRESSE

Camille Diaz
06 99 25 81 56
c.diaz@unicorp.fr

A PROPOS DE L'AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE (L'ASL)

Association loi de 1901, L'ASL protège, soutient et accompagne ses adhérents au quotidien face aux risques inhérents à leur métier, sur tout le territoire, via ses délégations départementales animées par des équipes militantes élues par les adhérents du département. Elles sont assistées dans leurs missions par des salariés de l'association et accompagnées par des avocats-conseil. Leur rôle premier est d'accueillir, de soutenir et d'accompagner les adhérents.

Ses équipes mènent également des actions d'information et de formation sur le cadre juridique des métiers.

Chaque adhérente et chaque adhérent bénéficie ainsi, de manière égale, de la force de l'ensemble de la structure et de ses près de 500 000 adhérents.

Comme chaque année, L'Autonome de Solidarité Laïque publie son baromètre national. Cet outil vise à documenter les tensions du terrain, alerter les pouvoirs publics et défendre celles et ceux qui, au quotidien — enseignants, AESH, directeurs, personnels de crèche ou éducateurs sportifs — assurent la continuité éducative et le bon fonctionnement des établissements. En cinq ans, le nombre de dossiers traités a bondi de 23 %, atteignant 12 374 en 2024-2025. Cette progression inclut une hausse notable de 14 % sur la dernière année. Violences, accusations calomnieuses, harcèlement : ce baromètre ne révèle pas une crise ponctuelle, mais l'installation d'un climat de violence ordinaire, banalisé, auquel l'institution oppose l'inaction, le silence ou des réponses inégalement appliquées. Pour L'ASL, il est urgent d'en finir avec la maltraitance institutionnelle, de briser l'isolement des personnels et de restaurer l'autorité de ceux qui incarnent l'École.

Pour consulter le baromètre complet, [cliquez ici](#).

Des porte-parole de L'ASL se tiennent à votre disposition pour en faire le décryptage. Votre contact : 06 99 25 81 56.

LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DU BAROMÈTRE 2024/2025 - LES CHIFFRES

Le baromètre repose sur l'analyse de 12 374 saisines adressées à L'ASL au cours de l'année scolaire 2024/2025 par des personnels de l'éducation : enseignants, directeurs, AESH, personnels de crèche, etc. Les données ci-dessous reflètent la typologie des dossiers traités : elles permettent de cerner les tensions les plus fréquentes sur le terrain, leur gravité et la diversité des mises en cause.

Nature du dossier	Nombre de dossiers	%
Diffamations / Dénonciations calomnieuses	3 657	29,5
Agressions physiques et/ou verbales	2 455	19,8
Harcèlement interne ou externe	899	7,3
Conflits pas juridiquement qualifiés, mais à risque de bascule	2 566	20,8
Demande de conseil sans conflit	1 990	16,1
Atteintes matérielles, intrusions, litiges administratifs	673	5,4
Mœurs	134	1,1
Total général	12 374	100 %

- **63 % de ces situations présentent une portée juridique**, c'est-à-dire qu'elles ont été reconnues comme pouvant entraîner des suites (plainte, procédure disciplinaire, contentieux) ;
- Seuls **544 dossiers**, soit **4 %** du total, ont conduit à un **dépôt de plainte**. Pour ces situations, la **protection fonctionnelle** n'a été accordée que dans **23 % des cas**, alors même que L'ASL considère qu'elle aurait dû l'être de manière évidente ;
- Les **directeurs d'école**, bien qu'ils ne représentent que **5 % des adhérents**, concentrent **9,5 % des saisines** ;
- Les dossiers liés à des **dénonciations calomnieuses** et à la **diffamation** ont connu une forte progression sur les cinq dernières années, avec une hausse de **176 %**.

LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DU BAROMÈTRE 2024/2025 - L'ANALYSE DE L'ASL

Ce que révèle ce baromètre, ce ne sont **pas des cas isolés ni une crise passagère, mais une tendance de fond** : les personnels sont confrontés à une **violence insidieuse**, de plus en plus fréquente, **de moins en moins reconnue** et **trop souvent sans réponse adaptée**.

Derrière chaque dossier traité, c'est une personne en difficulté, parfois mise en cause injustement, souvent laissée seule face à des procédures, à des pressions hiérarchiques ou à l'indifférence. **L'école est le miroir d'une société sous tension, mais elle ne peut en être le déversoir.**

Au cœur de cette défaillance institutionnelle, la question de la protection fonctionnelle reste emblématique. Ce droit, garanti par la loi, devrait être automatique dès lors qu'un agent est menacé, agressé ou diffamé dans l'exercice de ses fonctions. Ce refus de soutien ajoute une forme de violence supplémentaire : non seulement les personnels sont attaqués, mais ils ne sont pas reconnus comme victimes.

Face à cette situation, L'ASL interpelle l'État, le ministère de l'Éducation nationale, les rectorats et les collectivités : il n'est plus acceptable que des agents publics soient à ce point exposés sans être protégés.

CE QUE L'ASL DEMANDE, CONCRÈTEMENT

Face à une situation devenue structurelle, L'ASL appelle les pouvoirs publics à prendre des mesures urgentes et ciblées. Les priorités identifiées sont les suivantes :

- **L'application automatique et immédiate de la protection fonctionnelle** en cas de violences, menaces ou outrages contre un agent ;
- **La prise en charge par l'État des frais de justice**, de l'accompagnement psychologique et du soutien médico-social des agents victimes ;
- **La formation obligatoire des étudiants LPE** (licence professorat des écoles) sur les risques et l'environnement juridiques de leur futur métier ;
- **Le renforcement des formations aux risques et à l'environnement juridiques** pour tous les personnels et les gestionnaires RH déjà en poste ;
- **Le renforcement des synergies entre Justice et Éducation nationale**, en sensibilisant notamment les magistrats aux problématiques spécifiques rencontrées par les personnels de l'Éducation nationale.



« Ce que nous disent ces 12 374 dossiers, ce n'est pas l'exception, c'est la règle. L'institution est à bout de souffle et ceux qui la font vivre sont de plus en plus seuls. Pendant ce temps, les ministres de l'Éducation nationale et de la Justice se succèdent sans que les politiques publiques suivent. Il est temps d'arrêter les effets d'annonce et de construire une réponse structurelle. L'ASL a l'expertise, le réseau, les solutions : nous exigeons d'être enfin entendus. »

**Jean-Louis Linder, Président de
L'Autonome de Solidarité Laïque**